



Cursus

GESTION DE PATRIMOINE

Un diplôme délivré par l'Université d'Auvergne Clermont 1

OBJECTIFS DU CURSUS

Permettre aux membres de la profession notariale d'acquérir les connaissances de nature économique, financière, juridique et fiscale, utilisées dans le cadre du conseil patrimonial.

PERSONNES CONCERNÉES

Les candidats doivent justifier d'un niveau BAC+ 4 **ou, à défaut**, engager une procédure de validation des acquis professionnels (VAP) organisée par le service de formation continue de l'Université d'Auvergne.

DURÉE

Durée totale sur 2 ans, 21 jours soit 147h. Rentrée tous les ans en février.
Inscription à partir de début octobre et jusqu'en décembre au plus tard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Séances de regroupement : 20 séances d'une journée, soit : 10 en 1ère année et 10 en 2ème année, à Paris (pas de séances en province).

Travail personnel : A chaque séance de regroupement correspondent des cours photocopiés à étudier par les stagiaires.

SUIVI PEDAGOGIQUE

EXAMEN

Ouvert aux stagiaires ayant assisté aux séances de regroupement

Examen à Paris, 3 heures pour la première année et 4 heures pour la seconde année.

Sont admis les stagiaires qui ont obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 à l'issue de ces épreuves.

Pour les stagiaires qui n'auraient pas obtenu la moyenne générale de 10/20 à l'examen, une deuxième session sera organisée, au mois de février/mars de l'année suivante.

DIPLÔME

Diplôme d'Université en Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne Clermont I (Diplôme de 3ème cycle inscrit au RNCP, niveau 1 (Bac +5)).

Ces informations sont susceptibles de faire l'objet de mises à jour d'ici la prochaine rentrée

Définition et méthodologie du conseil patrimonial (1h.)

Mode de détention des actifs : le démembrement de propriété (6h.)

- Monsieur Jean Aulagnier
Doyen honoraire, Président AUREP

Environnement économique et financier du patrimoine, taux d'intérêt, allocation d'actifs (7 h.)

- Monsieur Jean Marin Serre
Professeur agrégé

Gestion des actions et produits dérivés (7 h.)

- Monsieur Jean Pierre Vedrine
Professeur agrégé

Évaluation des paramètres patrimoniaux (7h.)

- Monsieur Georges Provost
Professeur certifié

Gestion des obligations et des produits de taux (7h.)

- Monsieur Michel Bergougnoux
Maitre de conférences

Mode de détention des actifs – propriété démembrée (7h.)

- Monsieur Jean Aulagnier
Doyen honoraire, Président AUREP

Gestion fiscale du patrimoine (7h.)

- Monsieur Pierre Fernoux
Maitre de conférences

Gestion collective des actifs financiers et monétaires – OPCVM – PEA – Contrats d'assurance (7h.)

- Monsieur Michel Bergougnoux
Maitre de conférences

Le contrat d'assurance vie, instrument de détention Stipulation pour soi-même (7h.)

- Jean Furet
Chargé de cours

Gestion fiscale du patrimoine

- Pierre Fernoux
Maitre de conférences

Gestion des actifs immobiliers et fonciers, marchés et produits SCPI – OPC

- Jean Marin Serre
Professeur agrégé

Gestion fiscale du patrimoine (7h)

- Pierre Fernoux
Maitre de conférences

Le contrat d'assurance, instrument de transmission, Stipulation pour autrui (7h.)

- Jean Furet
Chargé de cours

Détention sociétaire : les sociétés civiles (7h.)

- Frédéric Aumont
Notaire

Gestion du patrimoine social, bilan retraite, prescriptions des produits retraite (7h.)

- Jean Louis Gagnadre
Chargé de cours

Gestion du patrimoine du chef d'entreprise (7h.)

- Stéphane Pilleyre
Chargé de cours

Études de cas : optimisation de la protection du survivant du couple (7h.)

- Héléne Mazon
Chargée de cours ou
- Pascal Pineau
Chargé de cours

Études de cas : optimisation du cadre et niveau de vie (7h.)

- Catherine Orhac
Directeur AUREP

Études de cas : formalisation des stratégies patrimoniales, effet de levier du crédit

- Georges Provost
Professeur certifié

Études de cas : optimisation du cadre et niveau de vie (7h.)

- Genevieve Miermont
Chargée de cours